



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 03/12/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 27  
Exprimés : 30

*L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 16 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Michel BENOIT, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Michèle COMPS, Jean-Alain DIEGO (SUPPLEANT), Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Benoît MARSAUX (SUPPLEANT), Benoît MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Michel PERALES, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Michèle VINCENT

Suppléants (non votants) : Alain BLANCHARD, Roxane BRILLANT

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) : Claudie BONNET par Michel BENOIT, Claire FITA par René MORENO, Kléber MESQUIDA par Daniel VIAELLE

Titulaires : Jean-Louis ANDRIEU, Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Yannick CHEVRIER, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Jean-Luc FALIP, Philippe FOLLIOU, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Marie-Pierre PASSIEUX, Catherine PINOL, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Yohan ZIEGLER

Suppléants : Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Stéphane BERTELOT, Catherine BERTRAND, Véronique BOJ, André CABROL, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Christine GALIBERT, Blandine GOS, Yvan MAERTENS, Alain MOUSTELON, Virginie ROSSI, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI, Alain VAUTE, Maryse VIDAL

Secrétaire de Séance : Benoît MILHET

**DELIBERATION N° 2020\_12\_N\_01 : INFORMATION DU COMITE SYNDICAL SUR LES DELIBERATIONS PRISES PAR DELEGATION**

Par délibération N°2020\_10\_N\_08 du 1er octobre 2020, le Comité syndical a délégué des pouvoirs au Bureau Syndical dans le cadre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article précité, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion de celui-ci.

**- Délibérations du bureau syndical du 26/11/2020 -**

- a. **Projet « Innover en pierres naturelles » :** appel à projet qui sera lancé auprès des acteurs publics du territoire pour favoriser l'emploi de la pierre locale dans leurs projets de construction ou d'aménagement.
- b. **Projet de valorisation des Mates Basses :** validation du plan de financement.
- c. **Appel à projet régional « Amélioration et Valorisation des connaissances sur la biodiversité en Occitanie » :** candidature déposée le 1/10 à la Région Occitanie.
- d. **Participation du Parc au dispositif de Paiements pour Service Environnementaux (PSE) sur le site**

d'Avène-MONTPPELLIER

Date de réception de l'AR: 04/01/2021

034-253401269-20201215-2020\_12\_N\_01-DE

- e. **Programme d'actions 2021** : présentation du budget prévisionnel du PA 2021
- f. **Convention entre Enedis, les sociétés citoyennes (Héliotop et Energies citoyennes 34), le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et les communes concernées** (Pardailhan, St Jean de Minervois, Aigues-Vives, Lacaunette, Agel).
- g. **Extension de la Régie de recettes** : intégration de 25 exemplaires du livre « Itinéraires gourmands ».
- h. **Convention de participation pour le risque santé** : il s'agit de donner mandat au CDG 34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque santé.

Sur proposition du Président, le **Comité Syndical**, prend acte des décisions du bureau syndical du 26 novembre 2020 telles que mentionnées ci dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 04/01/2021

034-253401269-20201215-2020\_12\_N\_01-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 03/12/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 27  
Exprimés : 30

*L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 16 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

**PRESENTS :**

Titulaires : Michel BENOIT, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Michèle COMPS, Jean-Alain DIEGO (SUPPLEANT), Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Benoit MARSAX (SUPPLEANT), Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Michel PERALES, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Michèle VINCENT

Suppléants (non votants) : Alain BLANCHARD, Roxane BRILLANT

**EXCUSES :**

Titulaires représentés (pouvoir) : Claudie BONNET par Michel BENOIT, Claire FITA par René MORENO, Kléber MESQUIDA par Daniel VIAELLE

Titulaires : Jean-Louis ANDRIEU, Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Yannick CHEVRIER, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Jean-Luc FALIP, Philippe FOLLIOU, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Marie-Pierre PASSIEUX, Catherine PINOL, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Yohan ZIEGLER

Suppléants : Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Stéphane BERTELOT, Catherine BERTRAND, Véronique BOJ, André CABROL, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Christine GALIBERT, Blandine GOS, Yvan MAERTENS, Alain MOUSTELON, Virginie ROSSI, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI, Alain VAUTE, Maryse VIDAL

Secrétaire de Séance : Benoit MILHET

**DELIBERATION N° 2020\_12\_N\_02 : MODIFICATION PARTIELLE DE LA COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL**

Vu le décret n°2012-1390 modifié du 11 décembre 2012 portant classement du Parc naturel régional du Haut Languedoc,

Vu le décret n°2017-1220 du 1<sup>er</sup> octobre 2017, modifiant le décret n°2012-1390 du 11 décembre 2012,

Vu le Décret n° 2017-1712 du 19 décembre 2017 portant prorogation du classement du parc naturel régional du Haut-Languedoc,

Vu le décret n°2018-1124 du 11 décembre 2018 portant classement du Parc naturel régional du Haut Languedoc en y intégrant la commune de Lacabarède,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Hérault, n° 2019-1-1661 du 31 décembre 2019 portant modification des statuts,

Considérant la précédente délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2020 modifiant la composition du Comité Syndical

Considérant la désignation de M. Jean-Noël BADENAS, par délibération du Conseil Régional Occitanie du 19 novembre 2020 en remplacement de M. Hussein BOURGI pour siéger au sein du syndicat mixte,

Sur proposition du **Président**, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

MONTPELLIER  
Date de l'adoption : 03/12/2020  
034-253401269-20201215-2020\_12\_N\_02-DE

- D'acter la composition du Comité Syndical du Parc naturel régional du Haut-Languedoc (soit 48 délégués titulaires et 24 délégués suppléants en qualité de membres délibératifs) arrêtée comme suit :

**Pour le Conseil Régional Occitanie :**

- M. René MORENO
- Mme Catherine PINOL
- Mme Claire FITA
- Mme Aurélie MAILLOLS
- M. Jean-Noël BADENAS
- M. Vincent GAREL
- M. Christian DUPRAZ
- Mme Zina BOURGUET
- M. Jean-Luc GIBELIN
- Mme Aurélie GENOLHER
- Mme Géraldine D'ETTORE
- Mme Béatrice NEGRIER

**Pour le Conseil Départemental du Tarn :**

- Mme Claudie BONNET
- Mme Christelle CABANIS
- Mme Florence ESTRABAUD
- M. Michel BENOIT
- M. Daniel VIALELLE
- M. Philippe FOLLIOT

**Pour le Conseil Départemental de l'Hérault :**

- Mme Marie Pierre PONS
- Mme Maud BODKIN
- Mme Marie PASSIEUX
- M. Kléber MESQUIDA
- M. Jean Luc FALIP
- M. Pierre BOULDOIRE

**Pour les Communes Tarnaises :**

**Secteur des Monts de Lacaune**

- M. Antoine PROENCA, titulaire
- M. Richard COLLET, titulaire
- Mme Catherine BERTRAND, suppléante
- M. André CABROL, suppléant

**Secteur Plateau et Vallée du Gijou**

- M. Michel PERALES, titulaire
- M. Jean-Pierre LESCURE, titulaire
- M. Gaël BENOIT, suppléant
- M. Jean-Baptiste BENEZECH, suppléant

**Secteur du Sidobre**

- M. Benoit MILHET, titulaire
- M. Hugo PUECH, titulaire
- M. Alain BLANCHARD, suppléant
- M. Yvan MAERTENS, suppléant

**Secteur du Mazamétain**

- M. Didier HOULES, titulaire
- M. Yohan ZIEGLER, titulaire
- M. David CUCULLIERES, suppléant
- M. Alain VAUTE, suppléant

**Secteur des Monts de l'Autan**

- M. Jean-Louis ANDRIEU, titulaire
- M. Pascal ORBILLOT, titulaire
- M. Maarten DOUZE, suppléant
- M. Jean-Alain DIEGO, suppléant

Date de réception de l'AR: 04/01/2021  
034-253401269-20201215-2020\_12\_N\_02-DE

**Pour les Communes Héraultaises :**

**Secteur de l'Espinouse**

- Mme Anne-Lise SAUTEREL, titulaire
- M. Jim RONEZ, titulaire
- Mme Blandine GOS, suppléante
- Mme Véronique BOJ, suppléante

**Secteur d'Olargues et Vallées**

- Mme Michèle COMPS, titulaire
- Mme Christine SZARECK, titulaire
- Mme Roxane BRILLANT, suppléante
- Mme Virginie ROSSI, suppléante

**Secteur Cœur d'Orb et Faugérois**

- M. Guillaume CIANCIO, titulaire
- M. Yannick CHEVRIER, titulaire
- M. Alain MOUSTELON, suppléant
- M. Michel CANOVAS, suppléant

**Secteur du Saint-Ponais**

- M. Jacques SOULIGNAC, titulaire
- Mme Céline FUSTEC-MAS, titulaire
- M. Benoît MARSAUX, suppléant
- Mme Catherine SONZOGNI, suppléante

**Secteur du Minervois**

- Mme Harmonie GONZALEZ, titulaire
- M. Eric FABRE, titulaire
- Mme Christine GALIBERT, suppléante
- M. Cédric CAFFORT, suppléant

**Secteur de la Vallée du Thoré**

- *M. Michel CASTAN, titulaire*
- *Mme Michèle VINCENT, titulaire*
- *M. Jean-Maxime SANTURE, suppléant*
- *M. Michel DUTERTE, suppléant*

**Secteur Mare et Orb**

- *M. Aurélien MANENC, titulaire*
- *M. Bernard SALLETES, titulaire*
- *Mme Maryse VIDAL, suppléante*
- *M. Stéphane BERTHELOT, suppléant*

- D'autoriser le Président à réaliser et à signer tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 04/01/2021

034-253401269-20201215-2020\_12\_N\_02-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 03/12/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 27  
Exprimés : 30

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 16 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Michel BENOIT, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Michèle COMPS, Jean-Alain DIEGO (SUPPLEANT), Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Benoit MARSAUX (SUPPLEANT), Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Michel PERALES, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Michèle VINCENT

Suppléants (non votants) : Alain BLANCHARD, Roxane BRILLANT

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) : Claudie BONNET par Michel BENOIT, Claire FITA par René MORENO, Kléber MESQUIDA par Daniel VIAELLE

Titulaires : Jean-Louis ANDRIEU, Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Yannick CHEVRIER, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Jean-Luc FALIP, Philippe FOLLIOU, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Marie-Pierre PASSIEUX, Catherine PINOL, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Yohan ZIEGLER

Suppléants : Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Stéphane BERTELOT, Catherine BERTRAND, Véronique BOJ, André CABROL, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Christine GALIBERT, Blandine GOS, Yvan MAERTENS, Alain MOUSTELON, Virginie ROSSI, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI, Alain VAUTE, Maryse VIDAL

Secrétaire de Séance : Benoit MILHET

**DELIBERATION N° 2020\_12\_N\_03 : BUDGET PRIMITIF 2021 DU SYNDICAT MIXTE : COTISATIONS STATUTAIRES DES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE ET SUBVENTION DE L'ETAT**

Le comité syndical du 03 novembre 2020, ayant débattu des orientations budgétaires de l'exercice 2021 les cotisations statutaires des membres du syndicat mixte sont présentées comme suit :

- La cotisation des communes est maintenue à **1,50 € par habitant** et représente un montant total de **137 900 €** sur la base du dernier recensement de la population légale (**Décret n° 2019-1302 du 05 décembre 2019 modifiant le Décret N° 2018-1328 du 28 décembre 2018 et définissant les populations légales des communes en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020**).
- La cotisation des trois collectivités territoriales (Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental du Tarn et Conseil Départemental de l'Hérault) est proposée sur la base de la cotisation 2020 soit :

Conseil régional Occitanie :	592 000 €
Conseil départemental du Tarn :	296 000 €
Conseil départemental de l'Hérault :	296 000 €

Le montant de ces trois cotisations représente donc un total de **1 184 000€**.

Une subvention **MONTAINE** est attendue à minima à hauteur de **120 000 €** en appui du financement du programme d'actions 2020 du syndicat mixte

Date de réception de l'AR: 04/01/2021  
03112551012651202012132020\_12\_N\_03-DE

Le tableau récapitulatif des cotisations des **118** communes membres (*suite à la fusion des communes du Margnès, de Castelnau de Brassac, de Ferrières en la commune nouvelle de Fontrieu et au classement de la commune de Lacabarède*) est présenté dans l'annexe 1-1 ci-après.

Après avis favorable du bureau syndical, sur proposition du Président, **le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver les cotisations statutaires et la demande de subvention auprès de l'Etat pour l'exercice 2021, telles que présentées ci dessus et dans le tableau joint en annexe,
- d'autoriser le Président à signer et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 04/01/2021

034-253401269-20201215-2020\_12\_N\_03-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 03/12/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 27  
Exprimés : 30

*L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 16 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

**PRESENTS :**

Titulaires : Michel BENOIT, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Michèle COMPS, Jean-Alain DIEGO (SUPPLEANT), Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Benoit MARSAX (SUPPLEANT), Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Michel PERALES, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Michèle VINCENT

Suppléants (non votants) : Alain BLANCHARD, Roxane BRILLANT

**EXCUSES :**

Titulaires représentés (pouvoir) : Claudie BONNET par Michel BENOIT, Claire FITA par René MORENO, Kléber MESQUIDA par Daniel VIAELLE

Titulaires : Jean-Louis ANDRIEU, Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Yannick CHEVRIER, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Jean-Luc FALIP, Philippe FOLLIOU, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Marie-Pierre PASSIEUX, Catherine PINOL, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Yohan ZIEGLER

Suppléants : Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Stéphane BERTELOT, Catherine BERTRAND, Véronique BOJ, André CABROL, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Christine GALIBERT, Blandine GOS, Yvan MAERTENS, Alain MOUSTELON, Virginie ROSSI, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI, Alain VAUTE, Maryse VIDAL

Secrétaire de Séance : Benoit MILHET

**DELIBERATION N° 2020\_12\_N\_04 : BUDGET PRIMITIF 2021 DU SYNDICAT MIXTE : TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le tableau des effectifs du syndicat mixte comprend 24 agents (effectifs pourvus) selon la répartition suivante (détail en page suivante) :



Cadres d'emploi (agents titulaires)	Cat	Effectifs théoriques autorisés	Effectifs pourvus	Temps de travail
<b>filière administrative (total)</b>		<b>12 (+3 suite delib CS nov 2020)</b>	<b>9</b>	
Attaché principal	A	1	1	100%
Attaché	A	2	2	100%
Rédacteur	B	1	1	100%
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	3	100%
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3	1	100%
Adjoint administratif	C	2	1	100%
<b>filière technique (total)</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	
Ingénieur en chef	A	1	1	100%
Ingénieur	A	1	1	100%
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	100%
Agent de maîtrise principal	C	1	1	100 %
Adjoint technique 2ème classe	C	1	1	50%
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>14</b>	
<b>Agents non titulaires (emplois pourvus)</b>	<b>catégorie</b>	<b>secteur</b>	<b>Traitement</b>	<b>Motif</b>
Ingénieur principal	A	Coordinateur de Projets – Directeur Adjoint CDD 3 ans 17/09/2018 au 16/09/2021	IB 603/979	Art 3-3 2° loi 26/01/1984 modifiée
Ingénieur	A	Responsable cellule biodiversité CDI au 01/09/2019	IB 444/821	Art 3-3 2° loi 26/01/1984 modifiée
Ingénieur	A	Chargé de mission « Energies » CDI au 01/01/2016	IB 444/821	Art 3-3 2° loi 26/01/1984 modifiée
Ingénieur	A	Chargé de mission « développement économique » CDI au 17/02/19	IB 444/821	Art 3-3 2° loi 26/01/1984 modifiée
Attaché	A	Chargé de mission « Evaluation » CDI au 01/05/2015	IB 444/821	Art 3-3 2° loi 26/01/1984 modifiée
Attaché	A	Chargé de mission « Activités de pleine nature » CDI au 01/04/2013	IB 444/821	Art 3-3 2° loi 26/01/1984 modifiée
Attaché	A	Chargé de mission Urbanisme et paysage CDI au 01/04/2020	IB 444/821	Art 3-3 2° loi 26/01/1984 modifiée
Attaché	A	Chargé de Communication CDD 1 an du 17/02/2020 au 16/02/2021	IB 444/821	Art 3-3 2° loi 26/01/1984 modifiée
Attaché	A	Chargé de Mission « Tourisme durable » CDD de 1 an 13/03/20 au 12/03/2021	IB 441/821	Art 3-3 2° loi 26/01/1984 modifiée
Attaché	A	Animateur des sites Natura 2000 CDD 16/09/2020 au 15/09/2021	IB 444/821	Art 3-3 2° loi 26/01/1984 modifiée
<b>Total</b>			<b>10</b>	

**Agents non titulaires (emplois pourvus) pour accroissement temporaire/saisonnier d'activité :**

Ingénieur	A	Animatrice Charte Forestière de Territoire CDD 6 mois du 17/09/20 au 16/03/21	IB 444/821	Art 3 (1°) Loi 26/01/1984 modifiée
Ingénieur	A	Chargée de mission PAT CDD 12 mois du 01/02/2020 au 31/01/2021	IB 444/821	Art 3 (1°) Loi 26/01/1984 modifiée
Attaché	A	Chargé de mission Tourisme et animation CDD à 70% du 18/05/2020 au 17/05/2021	IB 444/821	Art 3 (1°) Loi 26/01/1984 modifiée
Ingénieur	A	Chargée de mission Variétés anciennes CDD du 19/10/2020 au 31/01/2021	IB 444/821	Art 3 (1°) Loi 26/01/1984 modifiée
Ingénieur	A	Animatrice « Eau et adaptation au changement climatique » du 01/12/19 au 31/01/21	IB 444/821	Art 3 (1°) Loi 26/01/1984 modifiée
<b>Total</b>			<b>5</b>	

**Agents en contrat de projet :**

Attache	A	Animatrice NATURA 2000 CDD 14 mois du 01/11/20 au 31/12/2021	IB 444/821	Art 17 Loi 07/08/2019
<b>Total</b>			<b>1</b>	

**Agents en contrat de droit privé :**

Adjoint administratif	C	Accueil physique et téléphonique CDD 1 an 01/09/20 au 31/08/21	21H/sem	Dispositif des PEC
Adjoint administratif	C	Appui comptabilité CDD 1 an 18/04/20 au 17/04/21	21H/sem	Dispositif des PEC
<b>Total</b>			<b>2</b>	

**OBSERVATIONS :**

3 postes devenus vacants, suite à la procédure d'avancement de grades validée en CS du 03 novembre devront faire l'objet d'une procédure de suppression conformément aux dispositions réglementaires.

Un agent titulaire (poste inscrit au tableau des effectifs), positionné sur la mission « valorisation du territoire » sur le grade d'attaché territorial et actuellement en disponibilité de droit (aout 2021) est remplacé dans ses fonctions.

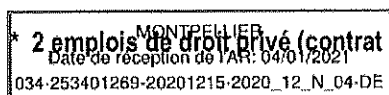
La modification de l'agrément permettant l'accueil d'un « service civique », conformément à la décision du Comité Syndical du 24 octobre 2019, sur la thématique « Mieux connaître et promouvoir les races et variétés anciennes et locales du PnrHL » a été validée par l'Agence Nationale du Service Civique.

Un volontaire en service civique a assuré une mission de 7 mois jusqu'au 08 octobre 2020. Elle se poursuit actuellement sur le « blé barbu » en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 janvier 2021, conformément à la délibération en comité syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Le total des agents du syndicat mixte, est donc à ce jour de **32 (dont 3 agents à temps non complets)**, répartis de la manière suivante :

- \* 24 emplois inscrits au tableau des effectifs,
- \* -5-emplois pour accroissement temporaire d'activité,
- \* -1-emploi en contrat de projet,

\* 2 emplois de droit privé (contrat « aidés » P.E.C)



Après avis favorable du bureau syndical, sur proposition du Président, **le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'adopter le tableau des effectifs du syndicat mixte tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 04/01/2021

034-253401269-20201215-2020\_12\_N\_04-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 03/12/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 27  
Exprimés : 30

*L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 16 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIALELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

**PRESENTS :**

Titulaires : Michel BENOIT, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Michèle COMPS, Jean-Alain DIEGO (SUPPLEANT), Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Benoit MARS AUX (SUPPLEANT), Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Michel PERALES, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Christine SZARECK, Daniel VIALELLE, Michèle VINCENT

Suppléants (non votants) : Alain BLANCHARD, Roxane BRILLANT

**EXCUSES :**

Titulaires représentés (pouvoir) : Claudie BONNET par Michel BENOIT, Claire FITA par René MORENO, Kléber MESQUIDA par Daniel VIALELLE

Titulaires : Jean-Louis ANDRIEU, Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Yannick CHEVRIER, Géraldine D'ETTORE, Christlan DUPRAZ, Jean-Luc FALIP, Philippe FOLLIOU, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Marie-Pierre PASSIEUX, Catherine PINOL, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Yohan ZIEGLER

Suppléants : Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Stéphane BERTELOT, Catherine BERTRAND, Véronique BOJ, André CABROL, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Christine GALIBERT, Blandine GOS, Yvan MAERTENS, Alain MOUSTELON, Virginie ROSSI, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI, Alain VAUTE, Maryse VIDAL

Secrétaire de Séance : Benoît MILHET

**DELIBERATION N° 2020\_12\_N\_05 : BUDGET PRIMITIF 2021 : REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU SYNDICAT MIXTE**

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a institué le **RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel) qui se substitue aux régimes existants.

Le RIFSEEP comprend **2 parts** :

- **l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)** qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- **le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**, pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir

Pour rappel sur les deux composantes du régime indemnitaire :

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- **des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception**
- **de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions**
- **des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel**

MONTPELLIER  
Date de réception de l'AR: 04/01/2021  
034-253401269-20201215-2020\_12\_N\_05-DE

L'IFSE est également modulée en fonction de l'expérience professionnelle qui est assimilée à la connaissance acquise par la pratique et repose sur :

- **l'élargissement des compétences**
- **l'approfondissement des savoirs**
- **la consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste**

Le CIA est versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

L'appréciation de la manière de servir et l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés l'année N-1 se fonde donc sur l'entretien professionnel annuel.

Plus généralement, seront appréciés :

- **la valeur professionnelle de l'agent ;**
- **son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions ;**
- **son sens du service public ;**
- **sa capacité à travailler en équipe ;**
- **sa contribution au collectif de travail.**

Le comité syndical du **15 décembre 2016**, après avis du comité technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault en date du 02 décembre 2016, avait décidé d'instaurer la mise en place du RIFSEEP et d'abroger toutes les dispositions antérieures prises en la matière.

Le Président a ainsi été autorisé à déterminer par arrêté les montants individuels de l'IFSE et du CIA, dans le respect du cadre fixé par l'assemblée délibérante.

Après avis favorable du bureau syndical, sur proposition du Président, **le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de reconduire pour **2021**, les dispositions du régime indemnitaire, comme définies par la délibération **N°2016\_12\_N\_19** du **15 décembre 2016**, pour le personnel du syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc en poste : titulaires et non titulaires, permanents et non permanents,

- d'autoriser le Président à signer et à relayer tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 04/01/2021

034-253401269-20201215-2020\_12\_N\_05-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 03/12/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 27  
Exprimés : 30

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 16 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

**PRESENTS :**

**Titulaires :** Michel BENOIT, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Michèle COMPS, Jean-Alain DIEGO (SUPPLEANT), Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Benoit MARSAUX (SUPPLEANT), Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Michel PERALES, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Michèle VINCENT

**Suppléants (non votants) :** Alain BLANCHARD, Roxane BRILLANT

**EXCUSES :**

**Titulaires représentés (pouvoir) :** Claudie BONNET par Michel BENOIT, Claire FITA par René MORENO, Kléber MESQUIDA par Daniel VIAELLE

**Titulaires :** Jean-Louis ANDRIEU, Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Yannick CHEVRIER, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Jean-Luc FALIP, Philippe FOLLIOU, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Marie-Pierre PASSIEUX, Catherine PINOL, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Yohan ZIEGLER

**Suppléants :** Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Stéphane BERTELOT, Catherine BERTRAND, Véronique BOJ, André CABROL, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Christine GALIBERT, Blandine GOS, Yvan MAERTENS, Alain MOUSTELON, Virginie ROSSI, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI, Alain VAUTE, Maryse VIDAL

**Secrétaire de Séance :** Benoît MILHET

**DELIBERATION N° 2020\_12\_N\_06 : BUDGET PRIMITIF 2021 DU SYNDICAT MIXTE**

Le budget primitif 2021 est arrêté en équilibre à un montant général de **2 328 920 € (2 740 415 € en 2020) : - 15 %**

**A) La section de fonctionnement est arrêté en équilibre à 2 032 541 € (2 363 342 € en 2020) se répartissant ainsi :**

**DEPENSES**

Chapitre 011 -- Charges à caractère général	445 628 €	(711 056,00 € en 2020)
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 310 000 €	(1 349 049,00 en 2020)
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	48 500 €	(47 900,00 € en 2020)
Chapitre 66 – Charges financières	16 550 €	(17 183,00 € en 2020)
Chapitre 68 – dotations aux amortissements	211 863 €	(238 154,00 en 2020)

**RECETTES**

Chapitre 70 – produits des services du Domaine	5000 €	(5000,00 € en 2020)
Chapitre 74 – dotations et participations	1 828 018 €	(2 151 942 € en 2020)
Cotisations statutaires	1 447 000 €	(1 447 063 € en 2020)
Autres participations (sur programmes)	381 018 €	(704 879 € en 2020)
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	25 000 €	(25 000,00 € en 2020)
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	84 523 €	(90 136,00 € en 2020)
Chapitre 013 -- Atténuation de charges	90 000 €	(91 264,00 € en 2020)

MONTPELLIER  
Date de réception de l'AR: 04/01/2021  
034-253401269-20201215-2020\_12\_N\_06-DE

B) La section d'investissement est arrêté en équilibre à 296 379 € (377 073 € en 2020) se répartissant ainsi :

#### DEPENSES

Opération 118 – Matériel de transport	25 000,00 €
Opération 119 – Matériel et Logiciel informatique (provisions)	28 000,00 €
Opération 121 – Matériel et outillage (provisions)	6 000,00 €
Opération 122 – Matériel de bureau (provisions)	1 752,00 €
Opération 123 – Siège du Parc (provisions)	50 000,00 €
Opération 9173 – Inventaire espèce prioritaire	
Opération 9180 – site de valorisation pierres sèches	53 040,00 €
Opération 9185 – Cahiers techniques	7 020,00 €
Opération 9193 – Plan de Paysage	
Opération 9195 – Outil de sensibilisation sur la biodiversité	
Opération 9198 – Cadastre Solaire .....	2 700,00 €
Opération 9199 – Matériauthèque .....	
Opération 9100 – Concours de design .....	
Opération 9101 – AAP V84 Année 2 .....	31 800,00 €
Opération 9102 – Panneaux de gestion forestière .....	
Opération 9103 – Vergers conservatoires .....	
Opération 9104 – Stratégie marketing .....	
Opération 9105 – Promotion touristique .....	
Opération 16 – Remboursement capital emprunt	6 544,00 €
Opération 40 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 523,00 €

#### RECETTES

Chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves	20 000,00 €
Chapitre 13 – Subventions sur programmes d'actions	64 516,00 €
Chapitre 28 – Amortissements des immobilisations	211 863,00 €

Après avis favorable du bureau syndical, sur proposition du Président, **le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver le **budget primitif 2021** du syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut Languedoc tel que présenté, par nature, ci-dessus et en détail dans la maquette budgétaire ci-jointe,
- d'autoriser le Président à signer et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIALELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 04/01/2021

034-253401269-20201215-2020\_12\_N\_06-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 03/12/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 27  
Exprimés : 30

*L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 16 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

**PRESENTS :**

Titulaires : Michel BENOIT, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Michèle COMPS, Jean-Alain DIEGO (SUPPLEANT), Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Benoit MARS AUX (SUPPLEANT), Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Michel PERALES, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Michèle VINCENT

Suppléants (non votants) : Alain BLANCHARD, Roxane BRILLANT

**EXCUSES :**

Titulaires représentés (pouvoir) : Claudie BONNET par Michel BENOIT, Claire FITA par René MORENO, Kléber MESQUIDA par Daniel VIAELLE

Titulaires : Jean-Louis ANDRIEU, Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Yannick CHEVRIER, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Jean-Luc FALIP, Philippe FOLLIOU, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Marie-Pierre PASSIEUX, Catherine PINOL, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Yohan ZIEGLER

Suppléants : Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Stéphane BERTELOT, Catherine BERTRAND, Véronique BOJ, André CABROL, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Christine GALIBERT, Blandine GOS, Yvan MAERTENS, Alain MOUSTELON, Virginie ROSSI, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI, Alain VAUTE, Maryse VIDAL

Secrétaire de Séance : Benoit MILHET

**DELIBERATION N° 2020\_12\_N\_07 : AVENANT 2021 A LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT ET D'ASSISTANCE AU RESEAU DES JARDINIERS 2019-2021**

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc (PNRHL) soutient depuis 2008, l'Association du « Réseau des jardiniers » (gestion, mise en œuvre d'animations, concours des jardins, etc.).

Cette association propose des animations annuelles pour les jardiniers amateurs sur la mise en œuvre de pratiques de jardinage durable tels que les ateliers de greffe, de taille, des conférences et bourses d'échange, etc. Domiciliée au siège du PNRHL, elle recense plus de 350 adhérents et mobilise 30 bénévoles actifs.

Le 14 février 2019, le comité syndical a adopté une convention triennale (2019-2021) qui précise le rôle et les missions respectives de l'association du « Réseau des jardiniers » et du Parc. L'article 6 prévoit la rédaction d'un avenant annuel pour définir le périmètre de l'assistance technique et le montant de la prise en charge financière du programme jardin.

**Pour l'année 2021, il est proposé de reconduire le soutien du Parc à l'identique de 2020, soit un montant global de 6 150 euros.** Ce montant ne tient pas compte de la valorisation du temps agent « Assistant mission tourisme et animation » mis à la disposition du réseau.

MONTPELLIER  
Date de réception de l'AR: 04/01/2021  
034-253401269-20201215-2020\_12\_N\_07-DE



Après avis favorable du bureau syndical, sur proposition du Président, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'avenant 2021 (joint en annexe) à la convention triennale 2019-2021 établie entre l'association du Réseau des jardiniers et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc ;
- De prélever les crédits nécessaires inscrits au budget principal 2021 du Syndicat mixte ;
- D'autoriser le Président à réaliser et à signer tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 04/01/2021

034-253401269-20201215-2020\_12\_N\_07-DE